

L'allocation logement des migrants augmentée de 76% en deux ans !

écrit par WoxBo | 18 juin 2018

JORF n°0124 du 1 juin 2018
texte n° 2

Décret n° 2018-426 du 31 mai 2018 portant diverses dispositions relatives à l'allocation pour demandeur d'asile

NOR: INTV1812839D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/31/INTV1812839D/jo/texte>
Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/31/2018-426/jo/texte>

+ 37 % : revalorisation de l'aide au logement pour les migrants

Pas vu dans les médias !

Par [décret n° 2018-426 du 31 mai 2018](#), le montant journalier additionnel (destiné à couvrir les frais d'hébergement ou de logement) de l'allocation pour demandeur d'asile est passé de 5,40 € à 7,40 € par jour soit une **augmentation de 37 %**.

JORF n°0124 du 1 juin 2018
texte n° 2

Décret n° 2018-426 du 31 mai 2018 portant diverses dispositions relatives à l'allocation pour demandeur d'asile

NOR: INTV1812839D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/31/INTV1812839D/jo/texte>
Alias: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/5/31/2018-426/jo/texte>

L'annexe 7-1 est ainsi modifiée :

1° Le dernier alinéa du I est ainsi rédigé :

« Un montant journalier additionnel de 7.40 € est versé en application des dispositions de l'article D. 744-26 à chaque demandeur d'asile adulte ayant accepté l'offre de prise en charge, qui a manifesté un besoin d'hébergement et n'a pas accès gratuitement à un hébergement ou un logement à quelque titre que ce soit. »

Fait le 31 mai 2018.

Edouard Philippe

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Gérard Collomb

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Gérald Darmanin

La ministre des outre-mer,

Annick Girardin

Ce montant journalier créé par l'article 2 du [décret n° 2015-1329 du 21 octobre 2015 relatif à l'allocation pour demandeur d'asile](#) valait initialement 4,20 € et avait déjà bénéficié d'une belle revalorisation (+ 29 %) en 2017 en passant à 5,40 € (article 6 du [décret n° 2017-430 du 29 mars 2017](#)).

Donc en à peine plus de deux ans et demi, cette aide a été augmentée de plus de 76 %.

Pour l'aide au logement mieux vaut être « migrant » qu'étudiant français !

Une petite idée de toutes les aides existantes dans le merveilleux guide publié par le ministère de l'intérieur : [Guide du demandeur d'asile en France](#)

Y'a bon !